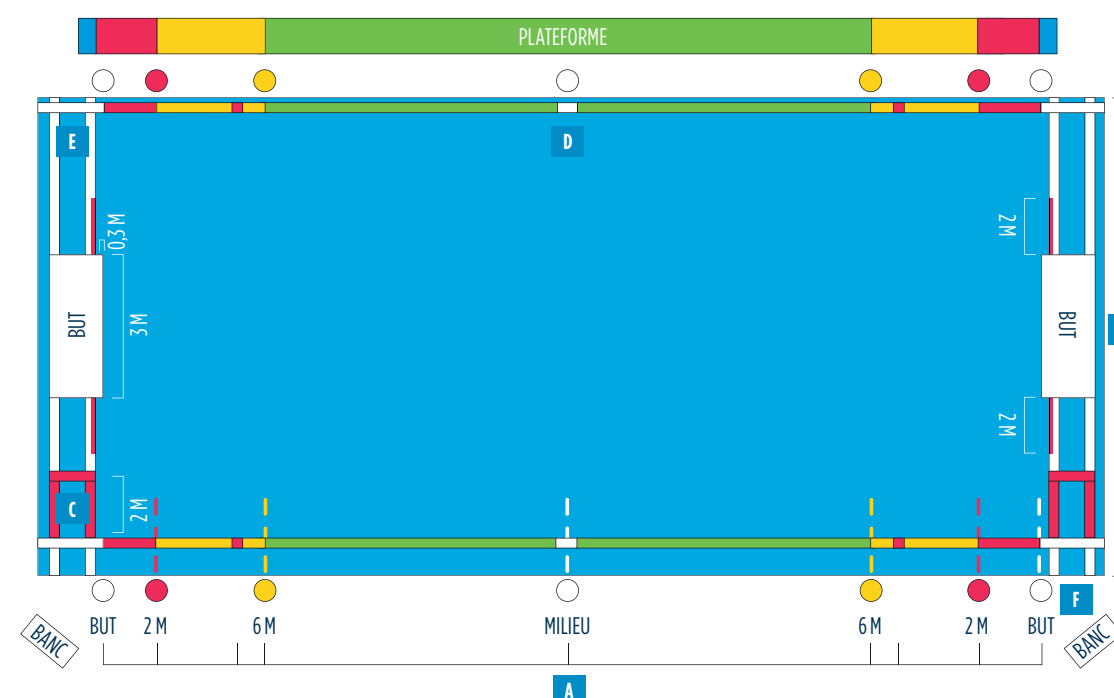


RÈGLES FÉDÉRALES & PRÉCONISATIONS POUR LE WATER-POLO

CHAMP DE JEU	Départemental - Référence C	Interrégional/ Régional - Référence M	National - Référence GE
DIMENSIONS			
Règle(s) commune(s)	La distance entre les lignes de but respectives doit être de 25,00 m minimum. La largeur du champ de jeu ne doit pas être inférieure à 12,50 m. <i>Précision : pour les épreuves se déroulant dans un bassin de 25,00 m, il est demandé de se rapprocher autant que possible des dimensions requises. La distance entre les deux lignes de but peut ainsi être ramenée à 24,40 m (profondeur minimale des cages : 0,30 m). Une distance inférieure peut également être tolérée si le système de cages retenu présente une profondeur supérieure à 0,30 m.</i> La profondeur de l'eau ne doit jamais être inférieure à 1,80 m, de préférence 2,00 m.		
Règle(s) spécifique(s)	Pour les championnats Élite masculin et féminin, la distance entre les deux lignes de but doit être de 30,0 m. La largeur du champ de jeu doit être de 20,0 m. La profondeur de l'eau ne doit jamais être inférieure à 1,80 m, de préférence 2,00 m.		
Recommandation(s) spécifique(s)	En cas d'installation de cages flottantes, il est recommandé que la distance minimum entre la ligne de but et le mur du bassin soit de 1,66 m (longueur du bassin minimum recommandée : 33,33 m).		
Recommandation(s) commune(s)	Prévoir idéalement une hauteur libre au-dessus du bassin d'au moins 5 m.		Prévoir idéalement une hauteur libre au-dessus du bassin d'au moins 8 m.
MARQUAGE			
Règle(s) commune(s)	Des marques distinctives doivent être fournies sur les deux côtés du champ de jeu pour marquer les lignes de but, les lignes à 2,00 et 6,00 m à partir de ces lignes de but, et la ligne à mi-distance entre les lignes de but. Ces marques doivent être clairement visibles pendant le jeu. Les couleurs uniformes suivantes sont recommandées pour ces marques : - ligne de but : ROUGE sur 2,00 m de part et d'autres des poteaux de but, puis BLANC ; la limite du champ de jeu aux deux extrémités est à 0,30 m derrière la ligne de but ; - ligne des 2 m : ROUGE ; elle doit se trouver à 2,00 m de la ligne de but à l'intérieur du champ de jeu ; - ligne des 6 m : JAUNE ; elle doit prolonger de 4,00 m la ligne des 2 m vers l'intérieur du champ de jeu ; - une marque de couleur BLANCHE doit également être placée au niveau de la ligne du milieu pour singulariser le centre du champ de jeu ; - une marque doit également être placée à la ligne des 5 m pour la zone de pénalty. <i>Précision : il est déconseillé de prévoir un système de marquage permanent. La pose de plots de couleurs amovibles est à privilégier.</i> Les zones d'exclusion doivent être situées aux deux extrémités du champ de jeu à l'opposé de la table officielle. Elles doivent s'étendre sur une longueur de 2,00 m entre l'avant et l'arrière des lignes de but. La zone de remplacement est matérialisée par une ligne latérale du champ de jeu, côté banc des joueurs, avec identification du milieu du terrain. 1 m pourra être déduit de la largeur de champ de jeu afin d'y placer cette ligne.		

Dimension du champ de jeu et marquage réglementaire

Schéma FFN



- A** DISTANCE ENTRE LES LIGNES DE BUT / LONGUEUR DE CHAMPS :
- pour le championnat Élite masculin : 30,00 m / 30,60 m ;
 - pour les autres épreuves : 25,00 m / 25,60 m ;
 - distance entre les deux lignes de but pour les matchs se déroulant dans un bassin de 25,00 m : 24,40 m maximum soit 25,00 m moins la profondeur des cages.

- B** LARGEUR DU CHAMP DE JEU DE 12,5 M À 20 M
- C** PRISON
ZONE D'ENTRÉE EN JEU DES JOUEURS
- D** RECOMMANDÉ :
COULEURS DE LA LIGNE D'EAU DÉLIMITANT LE CHAMP DE JEU
- E** COULEURS DES LIGNES DE BORD DE CHAMP DE JEU
- F** OBLIGATOIRE :
- couleurs des plots de bord de bassin (champ de jeu) ;
 - repères mobiles.

ÉQUIPEMENTS / AMÉNAGEMENTS	Départemental - Référence C	Interrégional/Régional - Référence M	National - Référence GE
BUTS			
Règle(s) commune(s)	Les poteaux de but et les barres transversales doivent être faits de bois, de métal ou de matière synthétique (plastique) avec des sections rectangulaires de 0,075 m, à l'équerre avec la ligne de but et peints en blanc. Les poteaux de but doivent être fixes, rigides et perpendiculaires à chaque extrémité de l'espace de jeu, à distance égale des côtés et au moins à 0,30 m du devant des extrémités du champ de jeu ou de tout obstacle. Il est interdit au gardien de but de se tenir ou de se reposer ailleurs que sur le fond de la piscine. Les côtés intérieurs des poteaux du but doivent être séparés de 3,00 m. Le dessous de la barre transversale doit être à 0,90 m au-dessus de la surface de l'eau. Le dessous de la barre transversale doit être à 0,90 m au-dessus de la surface de l'eau lorsqu'il y a 1,50 m ou plus de profondeur d'eau, et à 2,40 m au-dessus du fond de la piscine lorsque la profondeur de l'eau est inférieure à 1,50 m. Des filets souples doivent être attachés aux poteaux du but pour enclore tout l'espace du but, attachés fermement aux montants et à la barre transversale et délimiter un espace libre d'au moins 0,30 m derrière la ligne de but dans toute la zone de but.		
ZONE DE CIRCULATION POUR LES ARBITRES			
Règle(s) commune(s)	Un espace suffisant doit être assuré pour permettre aux arbitres d'avoir un passage libre d'une extrémité à l'autre du champ de jeu. Un espace doit aussi être aménagé au niveau des lignes de but pour les juges de but.		
Recommandation(s) spécifique(s)	Pour le championnat masculin de Pro A : des zones de circulation peuvent être aménagées pour les arbitres des deux côtés de l'aire de jeu (dimension conseillée de la plateforme : largeur : 1 m – hauteur au-dessus du plan d'eau : 0,70 m).		
TABLEAU DE MARQUE			
Recommandation(s) commune(s)	Il est recommandé de placer la table de marque sur le côté du bassin à l'opposé des gradins.		
FILETS DE PROTECTION			
Recommandation(s) commune(s)	Il est vivement conseillé d'installer un système de filets de protection derrière les buts.		
LIGNES DE DÉLIMITATION DU CHAMP DE JEU			
Recommandation(s) spécifique(s)	Des lignes d'eau placées sur les côtés des champs de jeu peuvent être installées. Les couleurs des flotteurs, reprenant les couleurs des marques, doivent être les suivantes : – ligne de but : ROUGE puis BLANC ; – ligne de mi-distance : BLANC ; – ligne des 2,00 m : ROUGE ; – ligne des 6,00 m : JAUNE ; – reste du champ de jeu : VERT.		
CONDITIONS DE PRATIQUE¹			
	Départemental - Référence C	Interrégional/Régional - Référence M	National - Référence GE
TEMPÉRATURE DE L'EAU			
Règle(s) commune(s)	La température de l'eau doit être de 25°C à 28°C pendant les compétitions.		
Recommandation(s) commune(s)	Nous rappelons que pour WA, la température de l'eau ne doit jamais être inférieure à 26°C à plus ou moins 1°C.		
ÉCLAIRAGE			
Règle(s) spécifique(s)	L'intensité lumineuse au-dessus du bassin ne doit pas être inférieure à 300 lux (Cf. norme NF EN 12193 Classe 2).	L'intensité lumineuse au-dessus du bassin ne doit pas être inférieure à 500 lux (Cf. norme NF EN 12193 Classe 1), idéalement 600 lux.	
Recommandation(s) commune(s)	Pour WA, l'intensité lumineuse ne doit pas être inférieure à 600 lux.		
Recommandation(s) spécifique(s)	Il est recommandé de pouvoir atteindre une intensité lumineuse au-dessus du bassin de 600 lux.	Il est recommandé de pouvoir atteindre une intensité lumineuse de 1500 lux, au moins pendant les compétitions retransmises par la télévision.	

1. Conditions demandées uniquement pendant les compétitions.